

CRAC n° 177 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

**Commission des affaires générales, du budget,
des relations internationales et du bien-être animal**

Lundi 29 juin 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| OUVERTURE DE LA SÉANCE | 1 |
| Intervenants : Mme la Présidente – M. Stéphane Hazée. | |
| ORGANISATION DES TRAVAUX | 1 |
| Examen de l’arriéré..... 1 | |
| INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES | 1 |
| Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences de l’accord de paix au Moyen-Orient » 1 | |
| Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l’action du Gouvernement wallon pour protéger les agriculteurs à la suite de la ratification du CETA ».....2 | |
| Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les enseignements et les perspectives pour la Wallonie de la visite d’État du Japon de juin 2026 »..... 4 | |
| Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l’éventuel bon d’État wallon ».....5 | |
| Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la campagne de sensibilisation du Groupe d’action dans l’intérêt des animaux (GAIA) sur le lait »..... 6 | |
| Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les cas de maltraitance graves révélés par le Groupe d’action dans l’intérêt des animaux (GAIA) à WapiMeat » ; | |
| Question orale de Mme Özlem Özen à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le suivi des situations de maltraitance animale à l’abattoir d’Ath » ; | |
| Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les faits de maltraitance animale à l’abattoir d’Ath »..... 8 | |
| Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – Mme Özlem Özen – Mme Bénédicte Linard – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Question orale de Mme Özlem Özen à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la nécessité d’agir face à la vente de chiots sur les réseaux sociaux »..... 12 | |
| Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| REPRISE DE LA SÉANCE | 13 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE) | 13 |
| Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les inquiétudes concernant la réforme du Code wallon du bien-être des animaux »..... | 13 |
| Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la protection des animaux de compagnie face aux épisodes de chaleur extrême et aux orages »..... | 15 |
| Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le renforcement et la structuration de la politique d’adoption en refuge »..... | 16 |
| Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la présence de chevaux lors d’événements folkloriques »..... | 17 |
| Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Question orale de Mme Mélissa Hanus à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l’avenir du Conseil wallon de l’égalité entre hommes et femmes (CWEHF) » ; | |
| Question orale de Mme Mélissa Hanus à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la refonte de la fonction consultative en Wallonie »..... | 19 |
| Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| Question orale de M. Guillaume Soupart à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la mise en avant des collections artistiques appartenant à la Région wallonne »..... | 20 |
| Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président. | |
| ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE) | 21 |
| Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... | 21 |
| Interpellations et questions orales retirées..... | 21 |
| LISTE DES INTERVENANTS | 22 |
| ABRÉVIATIONS COURANTES | 23 |

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de Mme Christine Mael, Vice-Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

Mme la Présidente – La séance est ouverte.

N'étant pas en nombre pour procéder à l'examen de l'arriéré, nous passons directement aux questions orales.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je vous prie de m'excuser, mais en quoi l'arriéré demande-t-il le quorum ? S'il y a une décision à prendre parce que quelqu'un demanderait des auditions ou que sais-je, ou si d'autres ont simplement des textes à mettre à l'ordre du jour, ce serait étrange que le point reste ouvert toute la séance. En tout cas, pour ce qui me concerne, je devrai vous quitter pour aller à une autre commission.

(M. Tzanetatos, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

de M. Loris Resinelli

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les conséquences de l'accord de paix au
Moyen-Orient »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur

« les conséquences de l'accord de paix au Moyen-Orient ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, le mercredi 17 juin dernier, les présidents américain et iranien ont signé à distance le protocole d'accord de paix pour mettre fin à la guerre au Moyen-Orient. M. Trump l'a même ensuite signé manuellement, en grande pompe, à Versailles, de manière assez imprévue.

Ce texte prévoit notamment une cessation permanente des opérations militaires entre les parties, la réouverture progressive du détroit d'Ormuz au trafic commercial, la levée progressive des sanctions américaines contre l'Iran, ainsi que le déblocage des avoirs iraniens gelés. L'accord prévoit également l'ouverture de négociations qui doivent aboutir, dans un délai de 60 jours, à un accord définitif portant notamment sur le programme nucléaire iranien. Téhéran réaffirme son engagement à ne pas développer d'arme nucléaire, tandis que les États-Unis s'engagent à ne pas imposer de nouvelles sanctions pendant la durée des négociations.

Le protocole évoque en outre un vaste plan de reconstruction et de développement économique de l'Iran, estimé à au moins 300 milliards de dollars. Si cet accord devait se concrétiser durablement, il pourrait contribuer à une stabilisation de la région et entraîner des répercussions sur les marchés de l'énergie, les chaînes d'approvisionnement internationales et l'activité économique européenne, donc aussi de la Wallonie.

Au regard de ces éléments, le Gouvernement wallon a-t-il procédé à une analyse des conséquences que pourrait avoir cet accord sur notre économie, notamment en ce qui concerne l'évolution des prix de l'énergie et la compétitivité de nos entreprises ? Le Gouvernement wallon suit-il, au travers de ses représentations internationales et de l'AWEx, les opportunités économiques qui pourraient découler d'une normalisation progressive des relations entre l'Iran et les pays occidentaux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous l’indiquez vous-même dans votre question, cet accord constitue à première vue un signal encourageant en faveur d’une désescalade au Moyen-Orient et d’une stabilisation progressive de la région. Cela étant, nous devons à ce stade faire preuve de prudence. L’accord est très récent et de nombreuses incertitudes subsistent quant à sa mise en œuvre concrète et à l’aboutissement des négociations en cours, notamment sur la question nucléaire, par exemple. Certains éléments de tension persistent également dans la région, ce qui peut encore influencer son évolution, comme vous vous en doutez. S’agissant des impacts pour la Wallonie, nous suivons la situation de très près.

Premier élément, l’énergie. Le conflit a fortement perturbé l’approvisionnement en pétrole, ce qui a exercé une pression importante à la hausse sur les prix de l’énergie, avec des conséquences directes pour la compétitivité de nos entreprises. À terme, une stabilisation durable pourrait contribuer à une détente des prix, mais cela dépendra notamment de la réouverture effective et sécurisée du détroit d’Ormuz et du retour de l’offre iranienne sur les marchés.

Le deuxième élément, ce sont les chaînes d’approvisionnement. Les perturbations dans la région ont entraîné des détournements massifs du trafic maritime et des difficultés dans le transport aérien, avec des délais allongés et des coûts accrus. Cela a affecté plusieurs secteurs industriels wallons, comme la métallurgie, les machines-outils, l’agroalimentaire ou encore le pharmaceutique. Là aussi, même en cas d’amélioration de la situation, le retour à la normale prendra du temps.

Enfin, n’oublions pas que la Wallonie est très intégrée à l’économie européenne. Toute perturbation ou tout ralentissement en Europe se répercute directement sur nos exportations, nos investissements et la confiance des entreprises. Les effets du conflit continueront donc à se faire sentir, au moins à moyen terme. Parallèlement, nous restons attentifs aux opportunités qui pourraient voir le jour en Iran en cas de succès de l’accord.

L’accord évoque un vaste programme de reconstruction, en Iran, mais aussi plus largement dans la région. Si ces perspectives devaient se concrétiser, elles pourraient ouvrir des débouchés dans des secteurs où les entreprises wallonnes disposent de savoir-faire reconnus. Ceci étant, il s’agit à ce stade de perspectives encore hypothétiques, qui dépendront de l’évolution concrète de la situation géopolitique.

Dans ce contexte, l’AWEx assure une veille active. Même si le bureau de Téhéran a été fermé il y a deux ans, notre réseau de conseillers économiques dans la région – notamment à Istanbul, Dubaï, Riyad et Islamabad – reste pleinement mobilisé pour

accompagner les entreprises wallonnes si des opportunités se présentent.

Nous pouvons également anticiper que d’éventuels projets de reconstruction passeront en grande partie par les pays du Golfe, ce qui renforce l’importance de notre présence dans ces marchés.

En conclusion, le Gouvernement wallon adopte une approche à la fois prudente et proactive : prudente au vu des incertitudes actuelles, et proactive afin de permettre à nos entreprises de se positionner, le moment venu, si les conditions s’y prêtent.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Prudence et proactivité, ce sont vos mots ; je les rejoins évidemment pleinement quant à la situation économique et aux potentielles perspectives. Je partage aussi votre analyse de cet accord qui est encourageant parce qu’il mène à une désescalade.

Je voudrais juste dire un dernier mot dans ce dossier : aujourd’hui, la grande perdante est la population iranienne. Ces accords, qui pourraient éventuellement normaliser les relations entre les pays occidentaux et le régime des mollahs, n’auraient aucune conséquence positive pour la population qui, je le rappelle, souffre de la répression de ce régime qui tue toute liberté ainsi que ses propres habitants lorsqu’ils osent manifester. Il faut garder aussi à l’œil cette situation pour le peuple iranien.

Question orale
de M. Germain Mugemangango
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « l’action du Gouvernement wallon pour
protéger les agriculteurs à la suite de la
ratification du CETA »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l’action du Gouvernement wallon pour protéger les agriculteurs à la suite de la ratification du CETA ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, le Parlement wallon vient de ratifier le CETA, alors même que de fortes inquiétudes persistent quant à ses conséquences pour nos

agriculteurs, notre souveraineté alimentaire, notre santé et notre environnement.

Ce vote interroge d'autant plus que votre Déclaration de politique régionale affirme vouloir défendre l'exception agricole et exiger des clauses miroirs dans les accords commerciaux. Or, le CETA ne contient pas de clauses miroirs et son chapitre consacré au commerce et au développement durable reste non contraignant. Il expose donc nos producteurs à une concurrence avec des produits qui ne respectent pas nécessairement les mêmes normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales que celles imposées en Europe.

La FUGEA alerte notamment sur le contingent de 65 000 tonnes de viande bovine à droit de douane nul qui pourrait fragiliser nos éleveurs si les marchés évoluent, ainsi que sur les importations de lentilles canadiennes, alors que certaines substances interdites chez nous, comme la métrébutazine, restent autorisées au Canada et que l'usage du glyphosate avant récolte y demeure possible.

Dès lors, maintenant que la ratification est acquise, quelles suites concrètes le Gouvernement wallon entend-il donner à ce dossier ? Comment compte-t-il peser aux niveaux belge et européen pour améliorer le CETA, protéger nos agriculteurs et empêcher les situations de concurrence déloyale ? Comment garantirez-vous que l'engagement wallon en faveur de l'exception agricole et des clauses miroirs ne reste pas déclaratif, mais devienne une condition réelle de la politique commerciale européenne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, votre question m'amène à devoir me répéter. J'ai déjà eu l'occasion d'en discuter : l'analyse factuelle des flux commerciaux ne fait apparaître aucun impact négatif du CETA sur nos filières agricoles sensibles.

S'agissant du contingent tarifaire de 65 000 tonnes à droits nuls de viande bovine concédé par l'Union européenne, contingent que vous mentionnez, l'analyse factuelle démontre que son taux d'utilisation est extrêmement faible. La FUGEA l'a d'ailleurs elle-même reconnu lors de son audition dans le cadre du processus de ratification du CETA. Son taux d'utilisation est de l'ordre de 1 à 3 % par an, de 2 000 à 5 000 tonnes, selon les propres chiffres cités par la FUGEA. À nouveau, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, l'explication est simple : tout produit qui entre sur le territoire européen doit respecter nos standards.

Pour rappel, l'importation de bœuf aux hormones est interdite et cette mesure est certes *erga omnes*, c'est-à-dire qu'elle vaut pour tous les pays qui exportent vers

l'Union européenne, mais elle s'applique également aux exportations réalisées sur base du CETA. Il est donc faux d'indiquer qu'aucune mesure miroir n'est appliquée dans le cadre du CETA. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en débattre. Comme le Canada n'a pas de réelle filière sans hormones, il n'est pas autorisé à exporter de viande bovine vers l'Union européenne, en tout cas pas dans la quantité concédée et prévue au sein même de l'accord.

Vous évoquez un possible changement de flux. Force est de constater que, près de neuf ans après le début de l'application provisoire de la partie commerciale du CETA, le Canada n'a pas estimé rentable de développer une véritable filière sans hormones pour augmenter ses exportations vers l'Union européenne. Il n'est nullement dans l'intention de l'Union européenne de lever son interdiction de viande aux hormones. Je le répète : nous avons ici un principe qui joue pleinement son rôle pour préserver nos agriculteurs d'une concurrence déloyale, mais également la santé des consommateurs.

S'agissant de la question des lentilles, il a également été clairement indiqué durant le processus d'audition du CETA, et ce, même par Canopea, que la décision prise au niveau européen de relever la limite maximale de résidus pour le glyphosate, applicable aux lentilles, n'est pas le résultat de discussions opaques tenues dans le cadre du comité opaque mis en place par le CETA, mais cette décision est antérieure à la signature du CETA. Cette décision a été prise en 2012, dans le cadre de la révision d'un règlement européen, tandis que la signature du CETA, pour rappel, a eu lieu en 2016.

S'agissant de la question des normes sociales et environnementales, et plus largement du chapitre développement durable du CETA, il n'est pas exact d'indiquer que ce chapitre reste à ce stade non contraignant. Ce chapitre est contraignant, mais pas encore exécutoire. Dès que le CETA aura été ratifié par tous les États membres de l'Union européenne, ce chapitre sera revu pour le rendre exécutoire. Cela était d'ailleurs précisément une des raisons pour lesquelles il était important que la Wallonie ratifie cet accord.

Enfin, la ratification ne marque nullement la fin du suivi de la mise en œuvre de cet accord par la Wallonie, comme c'est le cas pour tous les autres accords conclus par l'Union européenne. Mon Gouvernement continuera à suivre attentivement la mise en œuvre de cet accord, notamment sur une base annuelle, tout comme il continuera à suivre attentivement les travaux menés dans les différents comités mis en place par le CETA, dont le comité agriculture, le comité SPS et le comité commerce et développement durable.

Mon Gouvernement n'a pas non plus attendu les débats autour de la ratification du CETA pour être attentif à la question de l'effet cumulatif des accords commerciaux sur nos filières sensibles. Il a ainsi plaidé

pour des études d'impact plus désagrégées, idéalement au niveau des États membres, voire des régions et pas uniquement au niveau européen, et également plus désagrégées au niveau des produits et sous-produits agricoles. De la même manière, la traçabilité et l'effectivité des contrôles aux frontières sont des points d'attention constants pour mon Gouvernement.

Je le répète, si mon Gouvernement soutient la conclusion d'accords commerciaux en tant qu'outils importants et même essentiels pour diversifier nos sources d'approvisionnement, il est également impératif pour lui que ces accords commerciaux soient soigneusement calibrés pour ne pas mettre encore plus sous pression nos filières agricoles sensibles.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, j'aimerais dire deux ou trois éléments. Le premier élément, concernant la viande bovine, c'est qu'il ne s'agit pas d'un propos de ma part. Si vous avez lu complètement, et j'imagine que oui, le communiqué de presse qui a été publié par la FUGEA à l'issue de la ratification par les deux parlements, ce sont eux qui parlent du contingentement de la viande bovine. Ce n'est pas moi qui en parle, ce sont eux qui en parlent comme étant une épée de Damoclès sur la filière.

Le contingentement est actuellement peu utilisé, c'est vrai – vous avez tout à fait raison –, mais, en fonction de l'évolution du marché, la crainte est que la filière bovine soit réellement en danger. Il suffit de lire le communiqué de presse de la FUGEA pour s'en rendre compte. Dans ma question, il y avait aussi celle de l'exception agricole sur laquelle vous vous étiez en principe engagé. Or, actuellement, dans le cadre du CETA, il n'y en a pas. De ce point de vue, la promesse qui a été faite, notamment dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, n'est pas rencontrée.

J'entends que vous allez faire un suivi. Cela m'aurait intéressé de savoir – ce sera peut-être pour plus tard, quand on posera des questions plus précises –, concrètement, comment cela va se passer. Pendant tout le processus de ratification du CETA dans ce Parlement, on a entendu, de votre part ou de la part de la majorité, qu'il ne fallait pas s'inquiéter parce que les mesures pour protéger la santé, l'environnement et l'économie de la Région wallonne seraient prises après la ratification. De ce point de vue, il est essentiel d'avoir une vue concrète à ce sujet, mais j'imagine que l'on aura l'occasion d'y revenir.

**Question orale
de M. Loris Resinelli
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les enseignements et les perspectives pour
la Wallonie de la visite d'État du Japon de
juin 2026 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les enseignements et les perspectives pour la Wallonie de la visite d'État du Japon de juin 2026 ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, du 23 au 25 juin 2026, notre pays a accueilli une visite d'État de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice du Japon à l'invitation de nos souverains. Cette visite s'inscrit dans la continuité des relations étroites qui unissent nos deux pays et témoigne de la volonté de renforcer les coopérations bilatérales dans plusieurs domaines stratégiques. Le programme a notamment mis en avant des thématiques présentant un intérêt particulier pour la Wallonie, telles que la gestion de l'eau, lors de la visite du château de Namur, ainsi que la coopération scientifique et technologique, à travers la visite de l'IMEC à Louvain. Cette visite a également permis de rappeler les liens historiques, culturels et académiques qui unissent notre pays au Japon.

Dans un contexte marqué par la recherche de nouveaux partenariats économiques, technologiques et industriels, avec des partenaires fiables partageant nos valeurs démocratiques – mon collègue vient d'en parler dans le cadre du CETA avec le Canada, mais on peut aussi en parler avec le Japon –, cette visite revêt une importance particulière pour notre Région. Quels enseignements le Gouvernement wallon peut-il tirer de cette visite d'État ? Des contacts ou projets concrets impliquant la Wallonie ont-ils pu être initiés ou renforcés à cette occasion ? Quelles perspectives de coopération le Gouvernement wallon entend-il développer avec le Japon dans les domaines économique, industriel, technologique, académique ou de la gestion durable des ressources ? L'AWEx ou les représentations wallonnes à l'étranger prévoient-elles des initiatives spécifiques afin de capitaliser sur la dynamique créée par cette visite et d'attirer de nouveaux investissements japonais en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la visite d'État de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice du

Japon a d'abord une portée politique très forte : elle vient confirmer que, dans un contexte international incertain, la Belgique – et, partant, la Wallonie – peut s'appuyer sur un partenaire fiable, partageant des valeurs communes et une vision long terme.

Pour la Wallonie, cette visite apporte trois enseignements principaux :

- tout d'abord, elle confirme la convergence de nos priorités avec celles du Japon, notamment autour de la transition environnementale, de la gestion de l'eau – d'ailleurs mise en avant à Namur, comme vous l'avez souligné – et de l'innovation technologique, illustrée par la visite de l'IMEC ;
- ensuite, elle souligne le rôle central de la science et de l'innovation dans la relation bilatérale. Il ne s'agit pas uniquement d'échanges commerciaux, mais bien de coopérations technologiques et industrielles dans la durée ;
- enfin, elle rappelle le poids économique du Japon, partenaire majeur pour la Wallonie, avec une présence industrielle importante sur notre territoire.

S'agissant des contacts concrets, cette visite s'inscrit dans la continuité d'une dynamique déjà enclenchée l'année dernière, notamment avec la visite et les missions d'échanges économiques, scientifiques et académiques récents entre les acteurs wallons – et même francophones – et japonais. Elle a surtout permis de consolider ces relations, de renforcer la visibilité de la Wallonie et de créer un cadre politique favorable au développement de nouveaux projets.

En termes de perspectives, le Gouvernement entend concentrer ses efforts sur des domaines où la Wallonie dispose d'un avantage comparatif et où des synergies fortes existent avec le Japon : les sciences du vivant, les biotechnologies, l'intelligence artificielle, l'industrie du futur, l'énergie et les technologies liées à la durabilité. La coopération académique et scientifique constituera également un levier essentiel, car elle permet de structurer des partenariats à long terme entre universités, centres de recherche et entreprises.

Concernant le rôle de l'AWEx et de nos représentations à l'étranger, l'objectif est clairement de capitaliser sur ces dynamiques. Cela passe par le suivi des contacts déjà établis, l'accompagnement des entreprises sur le marché japonais, mais aussi par des actions ciblées pour attirer de nouveaux investissements en mettant en avant la Wallonie comme une porte d'entrée stable et innovante vers le marché européen. En conclusion, cette visite d'État ne constitue pas un point de départ, comme vous l'avez compris, mais une étape importante qui vient conforter une relation stratégique et historique qui est déjà bien enclenchée.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci au ministre-président pour sa réponse et son enthousiasme aussi qui transparait à la suite de cette visite. Nous devons continuer notre partenariat avec ce grand pays qu'est le Japon. Cela ne peut être que bénéfique à la Wallonie que des investisseurs japonais puissent s'intéresser à notre savoir-faire, notre terroir et que de nouveaux partenariats puissent se développer de manière constante, que ce soit en matière environnementale et technologique – vous l'avez dit – et autour notamment de la science. C'est un partenariat gagnant-gagnant que nous saluons.

Question orale

de **M. Loris Resinelli**

à **M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal,**
sur « l'éventuel bon d'État wallon »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'éventuel bon d'État wallon ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, on change effectivement de sujet et on parle d'une proposition que le CD&V a récemment émise concernant la création d'un bon d'État flamand destiné aux particuliers, avec l'objectif de mobiliser une partie de l'épargne des citoyens pour financer les besoins de la Région flamande tout en offrant une alternative potentiellement plus attractive aux comptes d'épargne traditionnels. Selon les promoteurs de cette initiative, un tel mécanisme permettrait de diversifier les sources de financement de la Région, de réduire le recours aux marchés internationaux et de maintenir davantage de revenus financiers au sein de l'économie locale.

Dans un contexte où les besoins d'investissement public demeurent importants et où les charges liées à l'endettement constituent un enjeu budgétaire majeur pour l'ensemble des entités fédérées, cette proposition mérite d'être examinée. Quelle est votre position à l'égard de cette initiative ? Le Gouvernement wallon a-t-il déjà analysé l'opportunité de mettre en place un mécanisme similaire chez nous en Wallonie ? Le cas échéant, une étude de faisabilité est-elle envisagée afin d'évaluer les avantages, les risques et les conditions de succès d'un tel instrument de financement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, j’aimerais d’emblée vous assurer sur le fait que mon Gouvernement ne renonce à aucun levier. Je refuse néanmoins de donner l’illusion que de nouveaux instruments financiers régleraient les défis budgétaires de la Wallonie. Tout d’abord, sur le plan financier, un bon régional se traduirait par de la nouvelle dette directe et non par des moyens budgétaires gratuits – c’est important de le contextualiser – ou neutres pour les finances publiques. Dès lors, l’idée d’un bon d’État wallon destiné à lever davantage de dettes que prévu pour financer des dépenses supplémentaires au départ de la Région wallonne, comme j’ai pu l’entendre, revient à mettre de côté l’engagement que nous prenons depuis bientôt deux ans pour assurer la soutenabilité des finances publiques wallonnes. Ces bons d’État viendraient notamment générer de nouvelles charges d’intérêts et de remboursements d’emprunts, qui viendraient alourdir davantage les prochains budgets.

Si l’intention est d’identifier une nouvelle manière d’accéder à du financement en s’inspirant de ce que le Fédéral fait, comme j’ai déjà eu l’occasion de l’expliquer lors de précédentes commissions, plusieurs contraintes institutionnelles et opérationnelles demeurent et rendent cet instrument nettement moins intéressant pour la Région. Il y a notamment le fait que la Wallonie ne dispose ni de la documentation d’émission requise ni d’un réseau de distribution. Or, distribuer un bon auprès du grand public a un coût, qui devrait nécessairement se répercuter dans le taux d’emprunt donné à l’émission de ce bon. Il y a ensuite la question de la place qu’un tel instrument occuperait dans notre stratégie de financement et je pense qu’elle mérite que l’on s’y arrête un instant. En effet, les bons d’État sont essentiellement émis à une maturité d’un an, car c’est précisément la maturité la plus attractive pour un épargnant. Toutefois, le Fédéral dispose de besoins de financement annuels qui se chiffrent en plusieurs dizaines de milliards d’euros. Pour 2024, par exemple, le Fédéral a émis un peu plus de 1,31 milliard d’euros de bons à un an, ce qui est une très grosse proportion par rapport aux bons qui ont été levés en 2024, mais cela ne représente qu’une part relativement modeste, environ 2,6 %, des besoins de financement du Fédéral, lesquels s’élevaient cette année-là à 51,76 milliards d’euros. Ils ont du reste été couverts, pour l’essentiel, par quelque 43,4 milliards d’émissions obligataires classiques de type OLO.

Comme vous pouvez le constater, hors année exceptionnelle – je pense notamment à 2021 ou encore à 2023 –, le bon d’État constitue pour le Fédéral un instrument complémentaire, symboliquement fort, certes – il faut pouvoir le concéder –, mais qui reste modeste par rapport aux montants empruntés au total. Pour la Région wallonne, l’équation est tout autre : émettre un bon régional reviendrait à concurrencer celui réalisé annuellement par le Fédéral – en supposant une

attractivité comparable, ce qui n’irait pas forcément de soi, au vu des différences de leviers fiscaux disponibles – et nous exposerait à de nouveaux pics de remboursement à un an, en reportant la charge du capital et des intérêts sur l’exercice suivant. Si, par mimétisme avec le Fédéral, nous calibrons les montants collectés sur notre profil de financement, le produit en serait trop faible pour justifier les moyens à engager pour pouvoir réaliser ces bons.

Dès lors, en conclusion, c’est une piste qui n’est certes pas écartée, mais qui ne comporte pas encore autant d’avantages au vu de notre situation, heureusement encore saine financièrement, que ce qu’il pourrait paraître au premier abord, comme je viens de vous l’expliquer.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse détaillée et argumentée par rapport à cette suggestion faite par le CD&V au nord de notre pays. Que les choses soient bien claires : je n’amenais pas cette question pour suggérer de rouvrir les robinets des dépenses publiques. Vous savez très bien que nous soutenons la trajectoire budgétaire de ce Gouvernement et le nécessaire assainissement de nos finances publiques wallonnes. Ma question visait plutôt à analyser l’opportunité d’avoir un moyen alternatif de financer ce que nous devons financer, pas de nouvelles dépenses. Il s’agissait juste de diversifier nos sources de financement.

J’ai bien pris note de l’ensemble des contraintes que vous avez évoquées. Toutefois, il était intéressant d’en discuter aujourd’hui, puisque vous dites que le Gouvernement ne renonce à aucun levier.

Question orale de M. Loris Resinelli

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la campagne de sensibilisation du Groupe
d’action dans l’intérêt des animaux (GAIA) sur
le lait »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la campagne de sensibilisation du Groupe d’action dans l’intérêt des animaux (GAIA) sur le lait ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, à l’occasion de la Journée mondiale

du lait, le 1^{er} juin dernier, GAIA a lancé une campagne de sensibilisation pour dénoncer les pratiques de l'industrie laitière en Belgique. À travers un spot diffusé à grande échelle et une campagne nationale intitulée « Pas ton lait », l'organisation invitait les consommateurs à changer de comportement, notamment en privilégiant les alternatives végétales. Il est pointé que la consommation de lait soulèverait des problématiques majeures, notamment en matière de bien-être animal.

Sont dénoncées des pratiques souvent méconnues du public, liées à l'insémination répétitive des vaches pour, logiquement, produire du lait de manière constante, ainsi que la séparation des veaux de leur mère, avec des destins différents selon leur sexe, mais aussi leurs conditions de vie globale. Je cite toujours GAIA, qui mentionne : alimentation inadaptée, troubles de santé courants et mortalité, logement individuel et absence d'accès à l'extérieur. Voilà pour ce que dénonçait GAIA dans cette campagne.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous pu prendre connaissance du rapport qui a été réalisé ? Quel est votre avis ? Quels sont les constats de l'Unité du bien-être animal quant au respect global des normes en vigueur en matière de bien-être animal dans les exploitations de notre Wallonie ? Des infractions ont-elles été récemment constatées ? Sur le rapport ayant été réalisé à l'échelle belge, peut-on pointer une différence de pratique entre Régions, particulièrement entre la Flandre et la Wallonie ? Les pratiques recommandées dans le rapport pour améliorer le bien-être animal sont-elles appliquées dans les exploitations en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je relève deux axes dans la campagne de GAIA intitulée « Pas ton lait », et je vais donc répondre en deux temps.

À propos du premier message qui invite les consommateurs à modifier leurs comportements en privilégiant les alternatives végétales au lait de vache, je rappelle que l'OMS et les autorités sanitaires européennes sont unanimes pour reconnaître le rôle nutritionnel important du lait de vache, qui est une source importante de nutriments essentiels, en particulier le calcium, de protéines de haute qualité, d'iode et de vitamine B12. La diminution de la consommation de produits laitiers en Europe, et plus particulièrement en Belgique, constitue, toujours selon l'OMS, un enjeu réel de santé publique.

Les données scientifiques ne justifient pas une remise en cause globale de la consommation de lait. Au contraire, elles plaident pour le maintien d'une consommation modérée, adaptée aux recommandations

nutritionnelles, dans une logique de santé publique équilibrée.

À propos du deuxième message qui établit un lien entre la consommation du lait par l'humain et des problématiques majeures au niveau du bien-être et des veaux, je veux répondre aux préoccupations légitimes que soulève cette campagne, non pas en stigmatisant nos éleveurs, mais en apportant mon soutien à un modèle wallon extensif, familial et économiquement soutenable.

Les pratiques mises en avant dans cette campagne de communication, telles que l'insémination pour le renouvellement et la lactation, la séparation précoce du veau et de la mère, le logement individuel du veau dans ses premières semaines et l'âge d'abattage des veaux, sont des pratiques normées qui s'inscrivent dans un cadre réglementaire européen et belge précis.

Elles soulèvent des questions éthiques que je ne minimise pas ; la séparation de la vache et de son veau fait l'objet d'une réflexion scientifique continue. Néanmoins, cette séparation répond à des enjeux en matière de bien-être et à des impératifs sanitaires reconnus pour la vache et son veau, comme la gestion de la prise de colostrum, la maîtrise des quantités ingérées, la prévention des diarrhées néonatales ou encore la prévention des infections du pis chez la mère. Le fait qu'une pratique soit discutée sur le plan éthique ne la rend pas, en droit, constitutive d'une infraction au bien-être animal.

L'Unité du bien-être animal du SPW ARNE exerce des contrôles dans l'ensemble des filières d'élevage, et le secteur bovin laitier n'y échappe pas. Pour autant, elle me signale que le secteur laitier n'apparaît pas surreprésenté dans les manquements relevés, et que les dossiers traités relèvent davantage de situations individuelles d'exploitations en difficulté que d'un problème de filière complète. La très grande majorité des exploitations laitières wallonnes respectent les normes applicables.

Je souhaite également indiquer que le modèle wallon est structurellement plus favorable au bien-être des animaux que le modèle flamand. En effet, la taille moyenne des troupeaux laitiers y est sensiblement inférieure à la Flandre, avec des systèmes plus extensifs, davantage fondés sur le pâturage, avec une faible densité animale à l'hectare et une part significative d'élevage biologique. Une partie des pratiques d'amélioration que ce type de campagne appelle de ses vœux, telles que l'accès au pâturage, des systèmes extensifs et la valorisation de la proximité, sont davantage présentes dans le modèle wallon.

La Région poursuivra son soutien à une production de qualité, attentive à sa souveraineté alimentaire, à la santé de sa population et au bien-être animal.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, d’avoir fait la lumière sur la réalité de nos élevages wallons. Effectivement, le modèle agricole familial de la Wallonie prend mieux en considération le bien-être animal que des exploitations industrielles, par ailleurs extrêmement minoritaires sur notre territoire. Nos éleveurs, particulièrement dans la filière du lait, sont attentifs au bien-être animal. Il était nécessaire de le rappeler. Vous avez pointé le fait qu’il y a des contrôles et que ceux-ci ne démontrent pas l’existence d’un problème de filière par rapport au respect des normes de bien-être animal.

Il est important que le Gouvernement continue de soutenir nos éleveurs et nos producteurs de produits laitiers. Comme vous l’avez dit, le lait de vache est un aliment important pour la santé, même s’il n’est pas indispensable. Le représentant de la FWA, dans un débat à ce sujet, affirmait que le lait n’est pas indispensable pour vivre, mais qu’il permet, selon certaines études, de vivre plus longtemps et en meilleure santé. Continuons donc, en Wallonie, à manger du fromage de Herve et à prendre une petite boule de glace artisanale bien de chez nous par ces températures.

Question orale

de M. Loris Resinelli

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les cas de maltraitance graves révélés par
le Groupe d’action dans l’intérêt des animaux
(GAIA) à WapiMeat »**

Question orale

de Mme Özlem Özen

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « le suivi des situations de maltraitance
animale à l’abattoir d’Ath »**

Question orale

de Mme Bénédicte Linard

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les faits de maltraitance animale à
l’abattoir d’Ath »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle les questions orales à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, de :

- M. Resinelli, sur « les cas de maltraitance graves révélés par le Groupe d’action dans l’intérêt des animaux (GAIA) à WapiMeat » ;
- Mme Özen, sur « le suivi des situations de maltraitance animale à l’abattoir d’Ath » ;
- Mme Linard, sur « les faits de maltraitance animale à l’abattoir d’Ath ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je reviens sur ce sujet au vu de la gravité des faits révélés par GAIA dans le cadre de l’abattoir d’Ath, au travers d’images de caméras de surveillance tournées entre février et avril 2026. M. Palermo en a d’ailleurs également parlé en séance plénière le 17 juin dernier. Nous ne pouvons évidemment qu’être horrifiés par ce qui a été révélé. La vétérinaire indépendante consultée par GAIA parle d’un « schéma récurrent de graves défaillances dans les procédures d’abattage, certaines séquences se distinguant par leur gravité exceptionnelle et par l’importance des souffrances animales qui les accompagnent ».

Au-delà du cas de l’abattoir d’Ath, GAIA estime que cette affaire démontre une nouvelle fois les lacunes du système de contrôle de nos abattoirs. L’association demande que les images issues de la vidéosurveillance obligatoire dans les abattoirs fassent l’objet d’une

analyse automatisée par intelligence artificielle, avec transmission automatique des alertes aux autorités compétentes. GAIA demande aussi des inspections inopinées plusieurs fois par an dans chaque établissement, un renforcement substantiel des moyens de contrôle, ainsi que des sanctions réellement dissuasives.

Deux semaines plus tard, avez-vous de plus amples informations quant aux premiers éléments d'enquête, dont les images des caméras de surveillance de la première quinzaine de juin, que vous avez vous-même demandées ? Quel est l'état des contacts avec l'AFSCA à ce sujet, étant donné la responsabilité partagée en matière de bien-être animal ? Comment sont contrôlées les images de surveillance des abattoirs en Wallonie ? Quel est votre avis quant au système actuel de contrôle des abattoirs ?

Un renforcement est-il en réflexion, notamment en utilisant des outils d'intelligence artificielle dans l'analyse des images ou encore dans les contrôles sur site proprement dits ?

M. le Président. – La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le 16 juin dernier, l'association de défense des animaux GAIA a rendu publiques des images extrêmement choquantes qui ont été tournées entre février et avril 2026 à l'abattoir d'Ath. Ces images, accompagnées d'un rapport d'expertise vétérinaire, révèlent des infractions extrêmement graves et répétées à la législation relative au bien-être animal.

Les images montrent notamment des échecs d'étourdissement suivis de saignées sur des animaux encore conscients, l'absence de contrôle systématique de l'état d'inconscience avant la poursuite des opérations d'abattage ainsi que de nombreux actes de brutalité et de violence graves et répétés envers les animaux. Selon l'expertise vétérinaire, il ne s'agit pas d'un incident isolé, mais d'un schéma récurrent de graves défaillances dans les procédures d'abattage observées sur plusieurs semaines.

Au vu de la gravité des faits constatés, GAIA a déposé plainte auprès du juge d'instruction et demande la fermeture immédiate de l'établissement. La Ville d'Ath a condamné fermement toute forme de maltraitance animale.

Où en est actuellement la procédure ? Qu'a donné l'analyse des vidéos de ces 14 derniers jours demandée par votre cabinet ? Quelles démarches de terrain ont-elles été effectuées depuis le 16 juin dernier, notamment par l'Unité du bien-être animal ? Selon quel timing ces démarches ont-elles été réalisées ? Comment le Gouvernement envisage-t-il d'accompagner davantage ces coopératives agricoles pour éviter que ce genre de problématique ne se reproduise à l'avenir ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, l'association GAIA a déposé plainte avec constitution de partie civile auprès du juge d'instruction de Mons contre l'abattoir d'Ath. La Commune d'Ath s'est jointe en tant que partie civile à cette plainte.

WapiMeat est une coopérative qui a repris l'abattoir depuis 2026. C'est un outil intéressant – quand il n'y a pas de manquement – puisque des abattoirs de proximité sont toujours, a priori, plus intéressants en termes de bien-être animal, étant donné qu'il y a souvent beaucoup de souffrance animale lors de longs trajets, surtout quand il fait en plus extrêmement chaud.

Il est prouvé qu'il y a eu de graves manquements, avec des animaux abattus sans étourdissement préalable, saignés à vif et soumis à des électrochocs. L'abattoir d'Ath concentre, selon GAIA, près de deux tiers de l'activité d'abattage ovin de la Région wallonne, soit plus ou moins 20 000 moutons abattus chaque année. La coopérative reconnaît, selon ses mots, des « pratiques inadaptées », mais relativise l'ampleur en disant que c'est lié à un opérateur extérieur et à des cas isolés.

Vous avez annoncé un suivi très sérieux et un contrôle approfondi. Sauf erreur de ma part, il y a eu une enquête administrative le 19 juin et une visite le 23 juin. Ath, c'est tout près de chez moi. Donc, je connais bien ce qu'il s'y passe. Cependant, il n'y a pas eu de fermeture, même provisoire de l'établissement. GAIA juge cette réponse insuffisante au regard de la gravité des faits et du caractère structurel.

Cette infrastructure pourrait jouer un rôle intéressant en termes de bien-être animal puisque c'est un abattoir de proximité. Or, on est évidemment en droit d'attendre l'exemplarité et le respect strict de la législation en matière de bien-être animal. Afin que l'abattoir soit pérennisé et continue d'être un levier pour l'agriculture en Wallonie picarde, il est nécessaire que toute la lumière soit faite sur ces événements et que cela ne puisse plus jamais arriver.

Quelles suites concrètes le Gouvernement wallon a-t-il données depuis le 16 juin ? Quels sont les résultats du contrôle annoncé ? Sur quelle base juridique et selon quels critères le Gouvernement décide-t-il ou non d'ordonner la fermeture administrative et préventive d'un abattoir en cas de suspicion grave ou de maltraitance ? Pourquoi, dans ce cas-ci, cela n'a-t-il pas été activé ?

Quels étaient la fréquence et le contenu des contrôles vétérinaires officiels menés à l'abattoir d'Ath avant la diffusion de ces images ? Comment expliquer que des pratiques visiblement récurrentes sur plusieurs mois n'aient pas été détectées par les services de contrôle ? Certes, l'AFSCA a son rôle à remplir. Il n'y a

pas que la Région qui doit être active à ce sujet. L'important est que toute la lumière soit faite afin que cela n'arrive plus.

La coopérative bénéficie de subsides de plusieurs communes. Le Gouvernement envisage-t-il de conditionner le maintien de ce soutien public au respect strict de la législation sur le bien-être animal, et quelles garanties seront exigées avant tout nouveau versement ?

Au-delà du cas d'Ath, quel bilan le Gouvernement tire-t-il du dispositif actuel de contrôle du bien-être animal dans les abattoirs wallons ? Qu'en est-il de l'effectif des inspecteurs et inspectrices et de la fréquence des visites de la Région ? Une réforme structurelle est-elle envisagée ?

Quel calendrier le Gouvernement se fixe-t-il pour communiquer les résultats de l'enquête en cours et, le cas échéant, pour statuer sur l'avenir de l'agrément de l'abattoir d'Ath ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Mesdames et Monsieur les Députés, tout d'abord, on sera tous d'accord : les images diffusées par GAIA, tournées dans l'enceinte de l'abattoir d'Ath géré par la société coopérative WapiMeat, sont extrêmement choquantes et totalement inacceptables.

Le contenu de ces images tournées entre février et avril et diffusées le 16 juin 2026 révèle des non-conformités majeures qui sont, je le répète, inacceptables. Ces dysfonctionnements doivent être objectivés et, si vérifiés, sanctionnés et surtout corrigés.

C'est pourquoi j'ai demandé que l'Unité du bien-être animal se saisisse du dossier en urgence et de manière prioritaire. La réquisition des images de vidéosurveillance couvrant les quatorze jours précédant la révélation publique a été immédiatement opérée. Deux contrôles ont ensuite été menés sur site :

- un contrôle approfondi de l'infrastructure le vendredi 19 juin, permettant un examen systématique des installations et des procédures ;
- un contrôle de l'abattoir en activité le mardi 23 juin, lors duquel des agents de l'Unité du bien-être animal, de la police de l'environnement et un agent de l'AFSCA étaient présents.

L'analyse des images permettra de déterminer si les faits dénoncés sont récurrents ou s'ils constituent des faits isolés, ce qui ne retirerait rien à leur gravité intrinsèque, mais sera déterminant pour orienter les responsabilités et calibrer les suites judiciaires et administratives à donner à cette situation.

À la suite de ces deux contrôles, les agents ont pu nous faire part de plusieurs infractions. Le détail de celles-ci est réservé, dans un premier temps, au juge d'instruction, en charge du dossier à la suite de la plainte de GAIA, ce que vous comprendrez aisément. Une rencontre est prévue cette semaine entre les autorités judiciaires et l'administration à ce propos.

Mon administration a néanmoins déjà adressé un courrier à destination de la Ville d'Ath, courrier reprenant les constats et leurs recommandations, dans le respect du cadre fixé par l'instruction en cours.

Dès lors qu'un juge d'instruction instruit le dossier, l'autorité administrative n'a pas vocation à se substituer à cette autorité judiciaire, mais elle reste en étroite coordination avec elle.

En tant que potentielle victime d'une infraction, j'ai demandé à ce que la Région wallonne se déclare aussi personne lésée dans ce dossier. Par ce statut, elle disposera ainsi du droit de demander à consulter le dossier durant l'enquête, solliciter l'accomplissement de devoirs d'information et de veiller à ce que toute la lumière soit faite sur cette situation.

Sur la question de l'éventuelle nécessité de fermeture administrative, plusieurs leviers sont disponibles :

- le bourgmestre de la Ville d'Ath, en tant qu'autorité communale et propriétaire de l'infrastructure, dispose de pouvoirs de police administrative lui permettant d'agir sur l'exploitation. Les contacts entre mon cabinet et la ville sont fréquents, nous travaillons en bonne collaboration ;
- le juge d'instruction peut également ordonner des mesures conservatoires, y compris une suspension d'activité. L'option d'un arrêt des activités par application de l'article D.169 du Livre I^{er} du Code de l'environnement est une possibilité qui implique également l'action du bourgmestre dans la procédure. Elle devra être envisagée rapidement, si les faits sont avérés, par les agents de l'Unité du bien-être animal, à l'issue de l'analyse des images réquisitionnées et des contrôles effectués.

De manière générale, le contrôle du bien-être animal dans les abattoirs repose sur plusieurs niveaux complémentaires. Tout d'abord, l'AFSCA assure une présence via ses vétérinaires chargés de mission lors des jours d'abattage, qui peuvent signaler directement les problèmes ponctuels et remplissent une check-list complète une fois par mois. Ce fonctionnement découle du protocole de collaboration existant entre la Région wallonne ou même les régions – parce que ce protocole existe aussi pour les autres régions –, et l'AFSCA.

La législation impose par ailleurs aux exploitants d'abattoir de désigner un responsable du bien-être

animal, tenu d'être régulièrement présent lors des phases critiques que sont l'arrivée des animaux, la contention, l'étourdissement et la mise à mort. Ce responsable dispose d'un pouvoir correctif et d'une obligation de notification auprès de l'Unité du bien-être animal. Cette dernière effectue également des contrôles inopinés dans les abattoirs et dispose du pouvoir d'exiger le visionnage des images de vidéosurveillance qui couvrent réglementairement tous les endroits où se trouvent des animaux vivants.

Un procès-verbal d'infraction avait été rédigé par les agents de l'Unité du bien-être animal à l'égard de cet établissement en 2018 et les suites dûment données. Les faits révélés aujourd'hui portent sur une période différente et sur un opérateur différent. La demande de GAIA d'instaurer une analyse automatisée par l'intelligence artificielle des images de vidéosurveillance mérite attention. Je partage l'objectif d'une détection plus rapide des non-conformités par rapport à la législation en vigueur, mais une solution technologique d'analyse automatisée soulève également des questions, notamment en termes de coût, d'interopérabilité des systèmes existants et de cadre juridique applicable au traitement des images, notamment au regard du RGPD.

Un renforcement des contrôles inopinés et la possibilité de visionner les images en direct et à distance par les agents de l'UBEA pourraient être une solution technologique plus praticable, bien que devant également être étudiée sérieusement avant d'envisager sa pertinence.

Concernant la question des subsides communaux à WapiMeat, il importe de clarifier les compétences respectives. Les subsides accordés par les communes relèvent de l'autonomie communale et de l'appréciation des conseils communaux concernés. Le Gouvernement wallon n'est pas compétent pour pouvoir dicter ou pas les conditions d'octroi d'un subside. La Région n'a donné aucune subvention depuis la reprise de l'abattoir par WapiMeat. L'abattoir d'Ath constitue un maillon important pour les éleveurs locaux qui, sans lui, devraient imposer à leurs animaux des transports sur des distances plus longues, ce qui n'est pas sans incidence sur leur bien-être. Cependant, cette réalité ne peut justifier aucune tolérance envers la maltraitance, mais elle doit être intégrée dans la réflexion sur l'accompagnement structurel de ces coopératives agricoles.

J'ai réagi avec rigueur. La procédure judiciaire en cours doit pouvoir aboutir et les mesures administratives qui s'imposeraient seront prises sans aucune hésitation par les agents officiels compétents.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse qui

traduit bien l'importance que vous accordez à ce dossier sensible. Je me réjouis que la Région se soit déclarée personne lésée dans le cadre de l'instruction judiciaire qui est désormais en cours. L'administration a alors maintenant passé la main à la justice pour que toute la lumière soit faite sur les événements qui sont intervenus, bien que vous nous ayez dit que plusieurs infractions ont aussi été constatées lors des deux derniers contrôles.

La Wallonie est donc lésée, comme tous les consommateurs, et encore plus tous les éleveurs qui faisaient confiance au personnel de cet abattoir, qui ont été tout aussi choqués que le grand public de découvrir ces images. C'est aussi en leur nom que la Wallonie s'est déclarée personne lésée. C'était la bonne décision à prendre dans le cas présent.

Nous avons besoin d'outils de ce type qui fonctionnent, mais d'outils qui soient surveillés pour que ce genre de choses ne se produise plus jamais, des outils locaux pour permettre également à nos éleveurs de transporter leurs animaux dans des conditions de proximité qui sont acceptables de sorte qu'ils n'aient pas à les envoyer à l'autre bout du territoire pour qu'ils souffrent pendant le trajet. Nous devons continuer à soutenir ces abattoirs tout en exigeant que le bien-être animal soit une condition incontournable.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, les images qui ont été tournées à l'abattoir d'Ath sont intenable. On parle d'animaux parfois conscients qui subissent des gestes violents et répétés, de manquements extrêmement graves.

Si je comprends bien, par rapport aux informations que vous nous avez données, le premier contrôle de l'abattoir a été effectué le 19 juin, c'est-à-dire trois jours après les faits. Je ne comprends pas très bien ce laps de temps : il y a tout de même trois jours qui se sont écoulés. Ce laps de temps est tout de même assez grand. Le contrôle de l'Unité du bien-être animal, à ce niveau, a quand même montré un dysfonctionnement au sein de l'abattoir, parce que l'on savait que ce n'étaient pas des actes isolés. On découvre les images le 16, et le premier contrôle a lieu trois jours après, c'est-à-dire que c'est un laps de temps où il peut y avoir plein de dégâts et d'autres animaux qui risquent de mal terminer.

Il faut franchement des réactions très concrètes. On n'est pas face à une infraction qui est isolée, on est face à une souffrance animale qui est répétée au sein de cet abattoir. On ne peut pas tolérer cela. Je sais que les images, comme vous l'avez dit, vous ont également choqué, mais, maintenant, il faut vraiment agir rapidement et à tous les niveaux, également pour que, dans la mesure du possible, que cela n'arrive pas dans d'autres abattoirs. À partir du moment où il y a la révélation de faits aussi graves, il s'agit d'avoir une

réponse adéquate et rapide, pour éviter que cela ne se produise plus.

Monsieur le Ministre-Président, vous l'avez dit, la Région wallonne s'est constituée en personne lésée et pourra, dans ce cadre, consulter le dossier et demander des devoirs d'enquête complémentaires. C'est une bonne chose. On aura encore l'occasion de revenir vers vous et de vous interroger sur la suite à donner quant à ce dossier.

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la nécessité d'agir face à la vente de chiots
sur les réseaux sociaux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la nécessité d'agir face à la vente de chiots sur les réseaux sociaux ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la publication d'annonces visant à vendre ou donner des animaux est interdite sur les réseaux sociaux. Seules sont autorisées les annonces diffusées sur des sites spécialisés reconnus par le Service public de Wallonie ou, sous conditions strictes, au sein de groupes fermés. Il y a toutefois une dérogation à cette règle pour les refuges agréés en vue de pouvoir replacer des animaux. Cette réglementation vise à lutter contre les achats impulsifs et les abandons qui en découlent.

Dans la pratique, des annonces de vente, notamment de chiots et de chatons, continuent d'être publiées sur Facebook ou d'autres plateformes accessibles au public. Vous vous êtes dit conscient de cette problématique, sur laquelle je vous ai déjà interrogé. Vous disiez que, afin d'assurer une action efficace, l'Unité du bien-être animal concentre ses investigations sur les situations les plus graves et renforce ses collaborations avec les autorités locales, notamment les communes et les zones de police. Comment le fait-elle en pratique ? Quelles sont ces situations les plus graves ?

Vous disiez également étudier la possibilité de recourir à l'intelligence artificielle pour faciliter la détection de telles pratiques. Où en êtes-vous dans la réflexion ?

Pour être efficaces et couper le robinet à la source, nous devons le faire directement avec les plateformes numériques. Sur ce point, vous m'aviez dit n'avoir reçu

aucune réponse de Meta et qu'aucune des autres Régions ne souhaitait mener une action commune envers Meta. La sortie du règlement européen sur la traçabilité des chiens et des chats change-t-elle la donne en la matière ? Que comptez-vous faire pour être entendu de Meta et protéger enfin les animaux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, en Wallonie, le Code wallon du bien-être des animaux encadre strictement les modalités de vente, de don ou de cession d'animaux, ainsi que la responsabilité des détenteurs.

Il interdit la publicité visant à commercialiser ou à donner des animaux sur les réseaux sociaux accessibles au public. Ce n'est autorisé que sur des sites spécialisés reconnus par le Service public de Wallonie ou, dans des cas limités, au sein de groupes fermés. Seuls les refuges peuvent déroger à cette règle afin de replacer des animaux.

Ces annonces, lorsqu'elles échappent au cadre légal, contribuent aux achats impulsifs et conduisent à des détentions non réfléchies, voire alimentent des phénomènes d'abandons précoces que nous cherchons précisément à prévenir.

Sur le terrain, l'Unité du bien-être animal agit de manière ciblée et pragmatique en traitant prioritairement les signalements qui lui sont adressés, notamment par les citoyens, les communes ou les zones de police, ainsi qu'en travaillant en étroite collaboration avec ces autorités locales afin d'identifier les auteurs et de documenter les infractions. Cette approche permet de concentrer les moyens disponibles sur les situations les plus problématiques, en particulier lorsque les annonces révèlent une activité commerciale illégale, organisée et répétée, lorsqu'elles concernent un grand nombre d'animaux ou encore lorsqu'elles s'inscrivent dans un contexte plus large d'atteintes au bien-être animal.

Le contrôle de ces annonces constitue un levier essentiel de prévention. Toutefois, l'administration priorise ses interventions et concentre ses moyens sur les situations les plus graves où le pronostic vital des animaux est engagé. Ces interventions visent à répondre à une négligence ou une maltraitance avérée qui implique souvent la saisie immédiate des animaux pour la mise en place de soins urgents afin d'assurer leur survie.

En ce qui concerne le recours à l'intelligence artificielle, j'ai effectivement demandé à l'administration d'examiner les possibilités existantes afin d'améliorer la détection de ce type de pratiques. Les réflexions sont actuellement en cours et visent à identifier des outils capables de repérer plus

efficacement les annonces suspectes en ligne, dans le respect du cadre juridique applicable, notamment en matière de protection des données et de répartition des compétences. Son intérêt opérationnel est confirmé et les analyses nécessaires sont en cours.

Vous soulignez à juste titre la nécessité d'agir directement avec les plateformes numériques. À cet égard, j'ai interpellé Meta par courrier afin de les sensibiliser à cette problématique et de leur demander d'assurer un suivi vigilant des contenus illicites et leur suppression.

Une initiative européenne coordonnée est néanmoins bien plus efficace. C'est dans ce sens que le règlement relatif au bien-être et à la traçabilité des chiens et des chats, récemment adopté, constitue une avancée importante. Il prévoit en effet un système public de vérification permettant de contrôler l'authenticité de l'identification et de l'enregistrement des animaux mis en vente sur les plateformes. Les opérateurs tels que Meta devront adapter leur interface pour s'y conformer et devront faire preuve d'une collaboration effective et de mesures pour renforcer la lutte contre les actions et les annonces illégales.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la vente de chiens et d'animaux sur les réseaux sociaux est un véritable fléau. Pourtant, les annonces continuent à pulluler sur Facebook : il suffit juste de quelques minutes de recherche pour en trouver des dizaines. Cela remet en question l'effectivité de la réglementation et des moyens qui sont consacrés à son contrôle.

Ces annonces ne cachent pas seulement un problème de respect de la loi. Il y a derrière des achats compulsifs, des adoptions non réfléchies, des animaux vendus sans contrôle suffisant et parfois issus de filières douteuses. Au bout de la chaîne, cela résulte en des cas de négligence, d'abandon ou de maltraitance. Si l'on veut vraiment lutter contre ces phénomènes, il faut agir à la source.

J'ai déjà entendu, à plusieurs reprises, les difficultés liées à l'ampleur du numérique. Toutefois, on ne peut pas se résigner à une interdiction qui est largement contournée, sans réaction à la hauteur des enjeux. Il est indispensable de continuer à interpeller les grandes plateformes, que ce soit Facebook ou les autres réseaux sociaux. Elles ne peuvent pas rester de simples spectatrices, puisqu'elles disposent des outils techniques qui permettent d'identifier et de retirer rapidement des annonces manifestement contraires à la législation en matière de bien-être animal.

Je vous invite dès lors à ne pas relâcher la pression. Il faut absolument que Meta s'adapte et collabore pour lutter contre ce fléau.

M. le Président. – Avant de passer aux quatre questions de Mme Greco, nous allons va faire une pause de deux minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 7 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 12 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale

de Mme Isabella Greco

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les inquiétudes concernant la réforme du
Code wallon du bien-être des animaux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les inquiétudes concernant la réforme du Code wallon du bien-être des animaux ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, en mars dernier, vous avez présenté au Gouvernement votre réforme du Code wallon du bien-être animal qui a suscité dans la foulée une véritable levée de boucliers de plusieurs associations. Selon elles – et nous les rejoignons sur bon nombre de points –, certaines mesures risquent d'affaiblir les exigences prévues par le texte initial et constituent un recul préoccupant. Par exemple : un assouplissement des mesures de suivi concernant la caudectomie chez les chevaux de trait ou la coupe des oreilles chez les chiens, en supprimant l'obligation de notification à l'administration. Le projet prévoit également sous dérogation de commercialiser des chiens et des chats sur les bourses, salons et expositions. Je l'entends à chaque fois que j'ai l'occasion de parler du bien-être animal, c'est une des mesures phares de leurs revendications, parce qu'ils estiment – et, honnêtement, je suis d'accord avec eux – que vous allez vraiment en arrière par rapport à des droits qui avaient été obtenus sur du militantisme et des faits, compte tenu du travail de terrain de ces associations qui estiment que permettre

cela de nouveau va vraiment à l'encontre du bien-être animal.

Par ailleurs, ces associations estiment que votre réforme ne prévoit aucune avancée significative concernant certaines pratiques particulièrement cruelles, dangereuses ou problématiques pour les animaux.

Quand votre réforme sera-t-elle soumise au Gouvernement pour une seconde lecture ? Avez-vous pu rencontrer ces associations qui ont largement communiqué leur mécontentement et avez-vous tenté de discuter avec elles sur ces éléments et peut-être revoir des éléments de votre réforme ? Quelles mesures correctrices prévoyez-vous afin, d'une part, de ne pas faire régresser le bien-être animal et, d'autre part, d'avancer sur certaines pratiques problématiques largement identifiées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, la réforme du Code wallon du bien-être des animaux sera soumise très prochainement au Gouvernement puisque mon ambition est que le texte puisse être adopté en deuxième lecture avant la pause estivale. Je tiens d'emblée à corriger une idée largement relayée.

Contrairement à ce qui est avancé, ce projet de réforme ne constitue en aucun cas un recul du bien-être animal. Il s'agit, au contraire, d'un texte de consolidation et d'amélioration du cadre existant, visant à le rendre plus cohérent, plus applicable et donc plus efficace sur le terrain. Je m'étonne dès lors de certaines prises de position qui reposent sur une lecture partielle, voire erronée, du projet. Le travail mené n'a jamais eu pour objectif d'affaiblir les standards actuels, mais bien d'en garantir l'effectivité, ce qui constitue la première condition d'une politique crédible en matière de bien-être animal. Toutes les problématiques ont été soulignées. Une proposition de solution a été apportée dans ce texte. J'entends que l'on ne soit pas d'accord avec ces propositions de solutions, mais que l'on m'amène des alternatives pour que le texte soit applicable et pas juste dans le symbole.

S'agissant de la concertation, je souligne que mes collaborateurs et moi-même rencontrons régulièrement des acteurs de terrains dans le cadre de réunions au cabinet ou sur le terrain. Par ailleurs, je rappelle que deux représentants des associations de protection animale et deux représentants des refuges pour animaux siègent au Conseil wallon du bien-être des animaux, qu'ils ont pu exprimer leurs préoccupations sur le projet dans le cadre du processus de consultation qui a suivi l'adoption en première lecture du texte. Enfin, cette réforme s'inscrit pleinement dans la stratégie que je porte, en cohérence avec la Déclaration de politique régionale :

- renforcer la prévention ;
- améliorer les contrôles ;
- intensifier la lutte contre la maltraitance et les trafics.

C'est précisément dans cette logique que les adaptations proposées ont été construites non pas pour assouplir les exigences de protection, mais pour en renforcer l'impact concret. Il aurait été plus facile de ne rien changer si je ne voulais pas être critiqué, mais cela n'aurait pas amélioré l'applicabilité de la réforme sur le terrain. On est tous d'accord pour dire que le but est une amélioration sur le terrain.

En résumé, loin de constituer un recul, cette réforme traduit une volonté claire : passer d'un cadre parfois théorique à un dispositif pleinement opérationnel au bénéfice du bien-être des animaux et de l'ensemble des acteurs concernés. Je reste bien évidemment ouvert à toute alternative crédible et portable que l'on pourrait suggérer dans les problématiques identifiées.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, vous évoquez la consolidation et l'amélioration du texte pour le rendre plus efficace. Or, j'ai envie de vous poser cette question : sur base de quoi et avec qui ? Sur quelle expertise ? Sur qui vous êtes-vous appuyé pour faire ces modifications ? Le terrain n'est pas content, il le relaie de manière large. Vous me dites qu'il y a eu une concertation. S'il r le, j'imagine que la concertation n'a,   tout le moins, pas  t  efficace, ou peut- tre pas suffisamment men e.

Vous rappelez vos trois objectifs majeurs, avec lesquels je suis tout   fait d'accord : lutter contre les abandons, am liorer le bien- tre animal. En quoi le fait de mettre des chats et des chiens dans un salon va am liorer le bien- tre animal et lutter contre l'abandon ? C'est tout l'inverse que vous allez faire ; en fait, cela va redevenir une source de plaisir. On ne consid rera pas l'importance de l'animal, car on expose des choses, pas des gens, des chiens ou des chats. Cela va accentuer l'abandon sans r flexion alors que l'on cherche le contraire,   amener de la prudence et de la responsabilit  autour de l'adoption. Vous ne vous  tes

pas positionné là-dessus, mais le fait de remettre les animaux, les chats et les chiens dans des salons est une énorme problématique sur laquelle je vous invite vraiment à revenir. Je ne vois pas en quoi vos grands objectifs en matière de lutte contre les abandons et de protection des animaux vont en bénéficier. Vous n'avez pas été critiqué sur vos changements, puisque vous dites que ne rien faire aurait peut-être été mieux ; je vous rappelle que vous êtes aussi critiqué sur vos manques d'avancées, de créativité et de concertation.

**Question orale
de Mme Isabella Greco
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la protection des animaux de compagnie
face aux épisodes de chaleur extrême et aux
orages »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la protection des animaux de compagnie face aux épisodes de chaleur extrême et aux orages ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, on a entendu bien des choses ces derniers temps sur les grosses chaleurs et les orages qui se multiplient sous l'effet du changement climatique. Cela a des conséquences importantes que l'on ne doit pas diminuer sur les humains, mais aussi sur les animaux.

Selon plusieurs spécialistes du comportement animal, les vagues de chaleur peuvent entraîner des risques graves, tant pour les chiens que pour les chats, mais les orages peuvent aussi provoquer de grands mouvements de panique, un stress très important et occasionner des fuites et des mouvements de panique. Un peu comme les feux d'artifice.

Aujourd'hui, plus d'un ménage sur deux en Belgique possède un animal de compagnie. Pourtant, de nombreux propriétaires ne connaissent toujours pas les gestes à adopter pour protéger correctement leurs animaux lors de ces épisodes de météo. Avez-vous l'intention, avez-vous mesuré l'importance de lancer une campagne d'information spécifique à destination des propriétaires d'animaux sur ces périodes de canicule et d'orages ? Disposez-vous de données qui vont dans ce sens et qui vous reviennent de la part de vétérinaires qui expliquent que, suite à ces épisodes de fortes chaleurs et d'orages, il y a eu plus de cas, plus d'interventions et qu'il est donc nécessaire d'intervenir ? Envisagez-vous de renforcer la sensibilisation du public à ces questions, notamment via les communes, les refuges ou les vétérinaires ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, les épisodes de fortes chaleurs et les phénomènes orageux qui tendent à se multiplier sous l'effet du changement climatique ont des conséquences importantes non seulement pour la population, mais également pour les animaux. Les animaux de compagnie, en raison de leurs besoins physiologiques et de leurs comportements propres, sont particulièrement vulnérables à ces situations. Le Code wallon du bien-être des animaux impose à toute personne responsable d'un animal de veiller à son bien-être en toutes circonstances, en tenant compte de ses besoins physiologiques et éthologiques. Cela implique notamment de veiller à ce que l'animal dispose en permanence d'un environnement adapté, d'un accès à de l'eau propre en suffisance, d'une protection contre les conditions climatiques extrêmes et d'une prise en charge appropriée en cas de détresse.

En période de canicule, par exemple, l'incapacité de certains animaux, notamment les chiens et les chats, de réguler efficacement leur température corporelle peut entraîner des coups de chaleur.

De même, les épisodes orageux peuvent générer des réactions de stress aigu, voire des comportements de panique, en particulier chez les animaux sensibles au bruit et aux variations atmosphériques. Dans ce contexte, la responsabilité des propriétaires et détenteurs est centrale. Le cadre légal existant est déjà clair : il impose une obligation de soins et de vigilance adaptée aux circonstances. Ne pas protéger son animal contre une chaleur excessive ou le maintenir dans des conditions qui ne respectent pas ses besoins constitue une infraction.

S'agissant de la sensibilisation, mon cabinet et les services de l'administration sont attentifs à la nécessité de renforcer l'information du public. Des actions de sensibilisation du public sont régulièrement menées et des messages de prévention sont régulièrement diffusés, notamment via les canaux de communication de la Wallonie, afin de rappeler les bons comportements à adopter : accès permanent à de l'eau fraîche, mise à disposition d'un endroit ombragé et ventilé, limitation des déplacements lors de fortes chaleurs, interdiction de laisser un animal seul dans une voiture et anticipation des situations en stress liées aux orages. Des messages dans ce sens ont d'ailleurs été publiés ces derniers jours sur les réseaux sociaux du SPW ARNE. Ces campagnes s'intensifient lors des épisodes de canicule ou d'intempéries annoncés en lien avec les autorités compétentes en matière de gestion de crise. L'objectif est d'assurer une diffusion large, cohérente et accessible de bons réflexes.

S'agissant des données disponibles, il n'existe pas à ce jour de système centralisé à l'échelle régionale permettant de quantifier de manière exhaustive les interventions vétérinaires liées spécifiquement aux coups de chaleur et aux troubles comportementaux provoqués par des événements météorologiques extrêmes, ce qui invite à la prudence dans l'interprétation des situations rapportées. Il convient de souligner que la priorité réside avant tout dans la sensibilisation des propriétaires aux bonnes pratiques, dans la mesure où les leviers d'action passent essentiellement par la prévention et l'adaptation des comportements davantage que dans la production de données supplémentaires.

Enfin, je souhaite souligner que la sensibilisation ne peut reposer uniquement sur l'autorité publique. Elle doit s'inscrire dans une démarche collective mobilisant les communes, les refuges et les vétérinaires, mais aussi les médias et les plateformes de diffusion d'informations. C'est dans cette logique partenariale que nous entendons poursuivre et renforcer nos actions afin de garantir que chaque propriétaire soit pleinement informé de ses responsabilités et des gestes à adopter pour garantir le bien-être de son animal, y compris dans un contexte climatique de plus en plus exigeant.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour ces éléments. Aujourd'hui, on est en effet dans une zone d'urgence et les humains sont les premiers à y être confrontés, mais on ne doit jamais oublier les animaux dans l'équation. J'entends la volonté de communication et de sensibilisation, ce qui est très bien. La démarche collective et la logique partenariale sont l'exemple à suivre. GAIA est aussi un excellent exemple à suivre, tant ses campagnes de publicité font toujours bien écho et ont beaucoup de retours. On devrait se servir de son exemple pour communiquer largement, via l'Union des villes et communes de Wallonie, qui peut jouer un rôle de centralisation et de rediffusion par la suite. Ce qui est important, c'est d'arriver à l'oreille du propriétaire, de mettre en place des démarches qui ne sont pas forcément intuitives pour toutes et tous, et d'utiliser tous les canaux. Vous êtes, par conséquent, le chef d'orchestre en la matière.

Question orale

de Mme Isabella Greco

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « le renforcement et la structuration de la
politique d'adoption en refuge »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-

Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le renforcement et la structuration de la politique d'adoption en refuge ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, personne n'ignore que les refuges animaliers jouent un rôle essentiel puisqu'ils accueillent chaque année des dizaines de milliers d'animaux abandonnés, souvent dans des situations qui étaient déjà compliquées et qui le deviennent de plus en plus, et assurent un travail de terrain indispensable pour offrir à ces animaux une seconde chance et une seconde famille.

Derrière ces belles histoires d'adoption, il y a une réalité plus dure : des structures toujours plus saturées, des équipes toujours plus sous pression et un nombre d'abandons qui reste préoccupant.

Les refuges ont progressivement professionnalisé leurs pratiques et apportent un petit coup de fouet supplémentaire à l'adoption avec une sélection des adoptants, un accompagnement comportemental, un suivi post-adoption et une sensibilisation aux besoins réels des animaux en fonction de leur race. Tout cela va dans le bon sens, mais repose largement sur des initiatives ponctuelles propres à chaque structure.

Mes questions sont les suivantes, et vous allez me voir venir : ne pensez-vous pas qu'il serait utile d'harmoniser et d'aller plus loin en structurant toutes ces démarches au niveau régional, avec un cadre commun d'adoption responsable applicable à l'ensemble des refuges afin d'éviter des disparités entre différentes structures ? Êtes-vous disposé à soutenir davantage les refuges qui appliquent des procédures exigeantes de sélection et d'accompagnement, notamment sur le plan financier et logistique, afin de garantir une adoption responsable, durable et d'éviter les retours dans les refuges ?

Envisagez-vous de travailler avec les communes pour harmoniser les pratiques de terrain telles que l'information aux citoyens et citoyennes, la prévention des abandons, la promotion de l'adoption et le renforcement de la coordination entre les acteurs locaux ? Face à la saturation persistante des refuges, quelles mesures structurelles comptez-vous prendre pour agir en amont sur les causes des abandons plutôt que de vous limiter à la gestion des conséquences ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, votre question met le doigt sur une réalité que je ne minimise pas, à savoir celle des refuges souvent saturés, d'équipes engagées sous pression et d'un nombre d'abandons qui

reste trop élevé. Je veux le dire clairement : nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une gestion au cas par cas. Il faut aujourd'hui une véritable politique structurée de l'adoption responsable.

Des pratiques de qualité existent déjà dans de nombreux refuges avec une sélection des adoptants, un accompagnement et un suivi post-adoption. Toutefois, elles sont encore trop inégales d'une structure à l'autre. Ma volonté est donc claire : passer d'une logique d'initiatives locales à une logique de cadre régional cohérent, construit avec le secteur. La volonté est de définir un socle commun de bonnes pratiques pour garantir, partout en Wallonie, une adoption responsable, durable et réellement centrée sur le bien-être de l'animal.

La politique de l'adoption ne peut pas reposer uniquement sur les refuges. Elle doit s'inscrire dans une approche communale associant prévention, information des citoyens et responsabilisation des détenteurs. Je veux aussi être très clair sur ce point : nous ne réglerons pas la saturation des refuges simplement en améliorant les adoptions. Le vrai enjeu, c'est de réduire le nombre d'animaux qui y arrivent. C'est pourquoi je veux agir en amont, en renforçant la sensibilisation des futurs propriétaires, en développant des outils de responsabilisation et en poursuivant les réformes nécessaires pour prévenir les abandons. Derrière chaque abandon, il y a d'abord une responsabilité humaine : c'est sur cela que doit porter de manière prioritaire l'action publique.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre-Président, pour ces éléments positifs. Je pense que se saisir des initiatives qui viennent de l'expertise du terrain et les harmoniser ensuite, c'est vraiment le job que l'on doit faire. En effet, il faut tenter de diminuer les abandons via la responsabilisation. C'est le seul élément. Il faut retaper sur le clou constamment, faire preuve de créativité et ne rien lâcher.

Question orale

de Mme Isabella Greco

à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la présence de chevaux lors d'événements folkloriques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la présence de chevaux lors d'événements folkloriques ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la Ville de Charleroi a récemment pris une décision forte en interdisant la présence de chevaux lors du Tour Saint-Jean à Gosselies, en raison des températures élevées et des risques météorologiques annoncés. Il a d'ailleurs fait horrible ce week-end, heureusement donc qu'ils ont pris cette décision. C'est une mesure exceptionnelle qui a été prise sur avis de la vétérinaire communale et qui visait à protéger tant les animaux que les personnes sur le public, puisque des accidents ont pu malheureusement avoir lieu.

Cette action, qui a été saluée par les acteurs du terrain, montre que des initiatives locales peuvent améliorer la santé et le bien-être animal quand ils sont en jeu, en ce compris de revoir certaines traditions, même si cela nous coûte parce qu'on y tient. C'est important pour nous, mais, malheureusement, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Il faut mettre tout le monde en sécurité et faire un pas de côté sur la tradition quand cela est nécessaire.

En l'absence de cadre harmonisé, on se rend compte – c'est un peu comme la dernière question – qu'il s'agit de petites actions ponctuelles et que cela n'est pas suffisant. Je me demande s'il n'est pas nécessaire d'avoir un cadre régional. Au lendemain de ce qui s'est passé au niveau de la Sainte-Rolende, vous avez déclaré vouloir rencontrer des associations folkloriques concernées par ces activités avec les chevaux et organiser une réflexion en profondeur sur le cadre qui devrait entourer toutes ces manifestations pour ne pas que ce soit différent d'une commune à l'autre ou que l'on doive y réfléchir. Il doit y avoir un cadre qui protège tant le public que les chevaux dans ce cas de figure.

Ma première question est la suivante : cette rencontre a-t-elle eu lieu ? L'objectif était évidemment d'encadrer la sécurité, en lien avec les fortes chaleurs, mais aussi les heures de repos de ces animaux. Qu'en est-il ressorti ?

Ne serait-il pas opportun d'encadrer davantage ce type de décision, comme je le disais, afin d'éviter les disparités ?

Votre Gouvernement est-il prêt à soutenir les communes qui prennent des décisions parfois difficiles, mais nécessaires en matière de bien-être animal, afin qu'elles ne se retrouvent pas isolées ou exposées à des pressions locales ? On le sait : quand on confronte tradition d'une part et bien-être animal d'autre part, c'est parfois compliqué de retrouver son bon sens. Si un cadre est précis et s'il a tout votre soutien, on peut y trouver plus de raison.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je vais vous renvoyer pour partie à la réponse que j’ai déjà pu faire concernant votre question écrite 282 sur le même sujet, qui vous a été envoyée le 22 juin dernier. Je vous ai indiqué que les incidents survenus lors du Tour Sainte-Rolende impliquant des cavaliers et leurs montures ont secoué les participants et les familles et tous ceux qui, comme moi, vibrent pour notre folklore. Le bien-être animal et la sécurité doivent être appréhendés comme des éléments essentiels dans l’organisation de ce type de manifestation. J’ai souligné dans ma réponse le cadre exceptionnel, fort heureusement, de ce type d’incidents.

Je vous y ai indiqué qu’opposer folklore et bien-être animal serait une immense erreur. C’est en responsabilisant tout le monde – organisateurs, cavaliers, marcheurs et spectateurs – que nous préserverons ce précieux équilibre entre la ferveur de nos traditions et le respect absolu de l’animal.

Dans le cadre de l’organisation de tout événement, il faut également rappeler que le risque zéro n’existe pas. La prévention et la gestion des risques revêtent dès lors un caractère primordial. Plusieurs événements impliquant des chevaux ont été annulés ces derniers jours. Vous avez parlé de l’événement de la Saint-Jean sur votre territoire. Des concours équestres ont également été annulés à cause des fortes chaleurs, que ce soit par les autorités locales ou par les organisateurs, en fonction de l’événement. Je pense que cela démontre que ceux-ci ont une attention très particulière à cette situation et que ce n’est pas pris à la légère, comme on pourrait le laisser croire dans certaines déclarations. Je ne dis pas que c’est dans votre chef, mais je pense que c’est important de le rappeler et de montrer qu’il y a déjà une attention particulière.

Pour rappel, le cadre réglementaire en Wallonie repose sur le Code wallon du bien-être des animaux, qui doit être appliqué dans toute situation, également dans le cadre folklorique. Sans être exhaustif, celui-ci sanctionne notamment tout acte causant sans motif légitime la mort ou des souffrances, interdit l’utilisation d’un animal en cas de risque de lésions prévisibles et impose sa protection contre des conditions défavorables.

Les manifestations folkloriques sont par conséquent soumises au respect du Code wallon du bien-être des animaux. L’événement nécessite des autorisations adéquates auprès des communes, singulièrement dans le chef du bourgmestre, qui en assure l’encadrement, dans le respect des règles de sécurité et de bien-être animal, en concertation avec les organisateurs et, le cas échéant, un vétérinaire.

J’ai récemment rencontré, comme annoncé, immédiatement après les événements de la Sainte-Rolende, certains organisateurs de marches folkloriques

et d’événements historiques impliquant des chevaux, en présence de l’Union des villes et communes de Wallonie, de la Ligue équestre Wallonie-Bruxelles et du SPW ARNE. Cette réunion a mis en lumière de bonnes pratiques déjà mises en place dans les différentes activités par les acteurs, et il apparaît important que ces différentes démarches puissent être diffusées, rendues connues par le public ou même par les différents acteurs qui s’intéressent à cette situation. Il est important de partager ces règles de bonnes pratiques, parce qu’il est clair que l’expertise d’une grande organisation n’est pas la même qu’une petite. Je pense que cela permettra de faire monter tout le monde en qualité. Une réflexion est toujours en cours à ce sujet pour définir un élément par rapport au lien entre folklore – et je dirais même événement au sens large – et bien-être animal pour essayer de structurer à la meilleure échelle possible, mais en sortant du risque de stigmatisation.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Je suis d’accord avec vous : la tradition est importante, elle doit être respectée, mais jamais au détriment de la santé, ni des humains ni des animaux. C’est pour cela que je suis d’accord avec vous. Vous avez eu le bon réflexe de discuter avec les personnes qui ont une certaine expertise. Bien sûr, des démarches ont été entreprises, de bonnes pratiques, comme donner de l’eau, mettre à l’ombre dès que c’était possible, avec des repos, mais on a quand même vu que cela pouvait dégénérer.

Puisque vous dites que cela doit être poursuivi, qu’une réflexion doit encore être menée là-dessus, on doit plancher sur ce que l’on a fait à Charleroi : dès qu’il y a de fortes chaleurs, de manière exceptionnelle en plus – ce n’est pas comme si on allait annuler à tout bout de champ –, dès qu’un animal est prévu dans un cadre traditionnel, mais que l’on sait qu’il va y avoir de fortes chaleurs – on peut voir avec des vétérinaires –, au-delà de 25 degrés, je m’avance parce que je ne suis pas experte dans le domaine, il n’y a pas d’animaux, car c’est trop dangereux pour l’animal, c’est trop dangereux pour les conséquences sur les vies humaines.

Je pense que vous devez aller aussi loin que cela dans la réflexion, sans s’opposer aux traditions – c’est hyper important de les respecter, mais il faut respecter les vies avant les souvenirs. Il faut essayer d’aller plus loin là-dessus. On a bien fait de prendre cette décision au Tour Saint-Jean. Ne l’a-t-on pas fait aussi vu ce qu’il s’était passé à la Sainte-Rolende ? Certainement. Cela doit être un précédent qui nous amène à construire un avenir et une meilleure réflexion dans l’intérêt de toutes et tous.

Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « l’avenir du Conseil wallon de l’égalité
entre hommes et femmes (CWEHF) »

Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la refonte de la fonction consultative en
Wallonie »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle les questions orales à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, de :

- Mme Hanus, sur « l’avenir du Conseil wallon de l’égalité entre hommes et femmes (CWEHF) » ;
- Mme Hanus, sur « la refonte de la fonction consultative en Wallonie ».

La parole est à Mme Hanus pour poser ses questions.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Ministre-Président, j’interviens auprès de vous aujourd’hui sur ce sujet qui concerne l’avenir du Conseil wallon de l’égalité entre hommes et femmes à la suite d’une première question que j’avais adressée au ministre Coppieters, qui a donné des réponses plus que concises, mais manquantes pour certaines d’entre elles dans le sens où il m’invitait à revenir vers vous pour en savoir plus sur la réforme de la consultation que vous entendez mener en Wallonie. C’est le sens de ma double question aujourd’hui à ce sujet. Avez-vous pris connaissance de la contribution des partenaires sociaux et environnementaux à la mi-mars, sur la base de la feuille de route adoptée en juillet 2025 ? Quel avenir réservez-vous au Conseil wallon de l’égalité entre hommes et femmes et plus largement au CESE ? Risquons-nous de voir disparaître cet organe d’avis important pour la défense des droits des femmes ? Ce sont les retours d’information que nous avons en *off* et qui, pour notre part, depuis les rangs de l’opposition, alertent tous nos signaux possibles, étant donné l’importance de ce type de conseil.

Sur la réforme de la fonction consultative en Wallonie, quels sont précisément les objectifs poursuivis ? Au-delà de la rationalisation du paysage existant, quels dysfonctionnements ou constats ont conduit le Gouvernement à proposer cette réorganisation ? Quelle place entendez-vous réserver aux organes disposant d’une expertise spécifique, notamment dans des matières transversales comme l’égalité des chances entre les hommes et les femmes, et

la lutte contre les discriminations ? Comment garantirez-vous que cette réforme préservera leur autonomie, leur visibilité et leur capacité à remettre des avis indépendants, y compris d’initiative ? Les différents conseils concernés ont-ils été consultés depuis l’adoption du texte en première lecture ? Leurs remarques pourront-elles encore conduire à des adaptations du projet ? Pouvez-vous préciser le calendrier prévu pour la suite du processus et l’adoption définitive de cette réforme ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, la Déclaration de politique régionale prévoit qu’une réforme de la fonction consultative soit réalisée en concertation avec les partenaires sociaux, économiques et environnementaux pour permettre un recentrage sur ses missions essentielles et une rationalisation de ces pôles. L’objectif est de revoir les mécanismes indispensables de consultation avec les partenaires sociaux pour, d’une part, les rendre plus stratégiques et, d’autre part, éviter la multiplication des lieux et points de rencontre, ou, le cas échéant, les rendre plus cohérents entre eux. La réforme vise donc à clarifier le paysage actuel des instances d’avis, afin de donner plus d’impact à la concertation sociale et à la fonction consultative.

J’ai longuement échangé avec les partenaires sociaux et environnementaux pour atteindre cet objectif. Ils m’ont fait part de leurs propositions émises sur base de la feuille de route approuvée par le Gouvernement wallon en juillet 2025.

Pour ce qui concerne le Conseil wallon de l’égalité entre hommes et femmes et le Conseil wallon de lutte contre le racisme dont vous faites plus particulièrement mention dans vos questions, ils garderont leurs spécificités, étant donné la thématique transversale qui est la leur.

Quant aux préoccupations évoquées, elles ne sont pas fondées au vu des orientations prises dans le projet de réforme. Un de mes conseillers a d’ailleurs eu l’occasion de l’expliquer au CESE lors d’une toute récente présentation de la réforme, suivie d’un moment d’échanges.

Depuis l’adoption des avant-projets de décret en première lecture le 28 mai dernier, des avis ont été sollicités auprès du CESE et des organismes représentant les Pouvoirs locaux. Mon cabinet est également à l’écoute des remarques de l’ensemble des acteurs concernés. L’objectif est que la réforme puisse entrer en vigueur au début de l’année 2027.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus

Mme Mélissa Hanus (PS). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses à cette double question, à la fois sur l’avenir du Conseil wallon pour l’égalité des chances, mais de manière plus générale, sur la réforme de la fonction consultative en Wallonie.

Depuis l’introduction de mes questions, j’avais reçu des retours qui pouvaient aller dans le sens de votre intervention d’aujourd’hui. Cela fait du bien d’entendre officiellement cette prise de position de votre part du maintien du Conseil wallon de l’égalité entre hommes et femmes, en ce compris le conseil pour les questions liées au racisme.

Le débat a évolué depuis la première intervention auprès du ministre Coppieters, où toutes les possibilités étaient encore de mise. J’obtiens quelques éléments aujourd’hui qui me permettent de me rassurer.

Je tiens à souligner la mobilisation importante du secteur associatif sur la réforme qui était envisagée et qui est maintenant révisée.

Il y a deux points d’attention pour la suite. C’est la possibilité d’avis d’initiative pour les conseils concernés. C’est une mission importante des deux conseils concernés de disposer de missions d’avis d’initiative pour jouer leur plein rôle vis-à-vis du Gouvernement dans les matières qui les concernent, et également un point d’attention particulier sur la dotation aux conseils concernés pour fonctionner au quotidien.

**Question orale
de M. Guillaume Soupart
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la mise en avant des collections artistiques
appartenant à la Région wallonne »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la mise en avant des collections artistiques appartenant à la Région wallonne ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre-Président, la Région wallonne possède un nombre important d’œuvres d’art qui s’accroît au fur et à mesure des mandatures. Si certaines d’entre elles ornent les différents cabinets ministériels, beaucoup sont inexploitées et se trouvent dans un coffre-fort. On retrouve dans cette collection ainsi de grands noms, comme Magritte, Folon ou Rops, mais aussi Pierre Paulus.

Réfléchir à une stratégie de mise en avant de ce patrimoine artistique donnerait l’opportunité d’apprécier cette collection à l’ensemble des Wallonnes et des Wallons. En effet, l’art permet de développer des émotions, mais aussi de se rassembler. Ainsi, associer le public à ces œuvres – qui sont de réels bijoux du patrimoine de notre Région – me semblerait une belle plus-value. Qui plus est, ce serait un bon moyen aussi de collaborer avec nos musées pour mettre en avant ces différentes œuvres.

Disposez-vous d’une stratégie de mise en avant des collections artistiques appartenant à la Région wallonne ? À défaut, une telle stratégie pourrait-elle être mise en place ? Comment s’organisent les collaborations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les musées wallons dans ce cadre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les œuvres d’art appartenant à la Région wallonne sont conservées dans un lieu sécurisé, afin d’éviter tout risque de vol ou de dégradation

Pour autant, elles ne sont pas soustraites au regard du public. Chaque œuvre est en effet répertoriée sur Bibliowall, le portail en ligne de la Bibliothèque centrale du Service public de Wallonie. Cet outil recense les œuvres et les documents via une notice descriptive ainsi qu’une photographie. Il contribue ainsi à la gestion de la collection, tout en participant à sa valorisation et à sa diffusion auprès du grand public. Au-delà de cette mise à disposition numérique, certaines œuvres sont exposées dans les locaux de l’administration ou des cabinets ministériels, certains bureaux, mais aussi des lieux plus accessibles, comme les accueils ou encore des salles de réunion.

Concernant les collaborations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les musées wallons, la Région met certaines œuvres en dépôt, par exemple, le tableau « L’Empire de la réflexion » de René Magritte exposé au Musée des Beaux-Arts de Charleroi ou encore la sculpture monumentale « L’Envol de la Wallonie » de René Julien installée quai Van Beneden à Liège. Des prêts sont également consentis pour des expositions temporaires. Ce fut notamment le cas lors de l’exposition consacrée à Daniel Pelletti au musée Ianchelevici de La Louvière ou la rétrospective dédiée à Costa Lefkochir à la Boverie à Liège. À la suite des récents articles de presse sur ces collections, nous avons d’ailleurs été contactés par le musée Félicien Rops à Namur. Après une visite dans mes bureaux pour admirer l’œuvre « Académie cythérée – Troisième Dizain – Femme comme paragon d’art », des contacts sont en cours entre le musée ainsi que le SPW, afin d’envisager un prêt et ainsi augmenter la visibilité de cette œuvre

qui est également importante sur l'histoire même de notre Région. J'ai envie d'ajouter le fameux Folon que l'on peut voir à travers la vitre ici, qui est devenu aussi un des emblèmes du siège du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – C'est vrai qu'avant les articles de presse, il y avait une certaine méconnaissance sur le sujet. Pourtant, dans certains musées, exposer des œuvres qui sont déjà dans des collections publiques permet aussi de réaliser des économies parce que, derrière, il y a tout des frais qui sont inhérents – des frais d'assurance, des frais de transport, ce genre de choses. Donc, capitaliser sur des œuvres qui sont détenues par les pouvoirs publics peut aussi être une solution pour les musées qui, pour le moment, ont un peu de mal au niveau de leurs finances. J'espère que l'on pourra mettre en valeur encore plus ces collections grâce à l'attention que vous y avez portée.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de M. Collignon à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations

internationales et du Bien-être animal, sur « les délais de paiement en Wallonie » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Goffinet, sur « la coopération transfrontalière pour soutenir la réindustrialisation européenne » ;
- M. Mockel, sur « la coopération belgo-britannique au sujet de transit d'armes problématique vers Israël » ;
- Mme Linard, sur « la place du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) dans la réforme de la fonction consultative » ;
- Mme Lambelin, sur « la préparation de la Wallonie à la réforme de la politique européenne de cohésion pour la période 2028-2034 » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 49 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

Mme Isabella Greco, PS

Mme Mélissa Hanus, PS

M. Stéphane Hazée, Ecolo

Mme Bénédicte Linard, Ecolo

Mme Christine Mauel, MR

M. Germain Mugemangango, PTB

Mme Özlem Özen, PS

M. Loris Resinelli, Les Engagés

M. Guillaume Soupart, MR

M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| AFSCA | Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire |
| ARNE | Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW) |
| AWE _x | Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers |
| CD&V | Christen-Democratisch en Vlaams |
| CESE | Conseil économique, social et environnemental de Wallonie |
| CETA | Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global) |
| CWEHF | Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes |
| FUGEA | Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs |
| FWA | Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL) |
| GAIA | Groupe d'action dans l'intérêt des animaux |
| IMEC | Institut de microélectronique et composants |
| OLO | obligation linéaire/lineaire obligatie |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| RGPD | Règlement général sur la protection des données |
| SPS | Sanitary and Phytosanitary (sanitaire et phytosanitaire) |
| SPW | Service public de Wallonie |
| UBEA | Unité du bien-être animal |